Décision n° 2025-1757 de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 1 septembre 2025 renouvelant l'attribution de ressources en numérotation à la société Twilio Ireland Limited

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du 26 août 2024 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1er et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société Twilio Ireland Limited reçu le 1 septembre 2025, sollicitant le renouvellement de l'attribution de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 1 septembre 2025, la liste des ressources en numérotation mentionnées dans le tableau ci-dessous est attribuée, jusqu'au 1 septembre 2027, à la société Twilio Ireland Limited (immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Irlande sous le numéro 557454) pour les mêmes usages.

Type de ressources	**Ressources attribuées**	**Décision d'attribution**	**Territoire**
Numéros mobiles	07 55 53 6	2023-2413	Métropole
Numéros mobiles	07 57 59	2023-2422	Métropole
Numéros mobiles	07 57 90 1	2023-2413	Métropole
Numéros mobiles	07 57 90 2	2023-2413	Métropole
Numéros mobiles	07 57 90 3	2023-2413	Métropole
Numéros mobiles	07 57 90 4	2023-2413	Métropole
Numéros mobiles	07 57 90 5	2023-2413	Métropole
Numéros mobiles	07 57 90 7	2023-2413	Métropole
Numéros mobiles	07 57 91 3	2023-2413	Métropole
Numéros mobiles	07 57 91 6	2023-2413	Métropole
Numéros mobiles	07 57 91 7	2023-2413	Métropole
Numéros mobiles	07 57 91 8	2023-2413	Métropole
Numéros polyvalents	09 78 46	2023-2422	Métropole
Préfixe RIO des numéros géographiques, polyvalents et spéciaux	KN	2023-2422	National
Préfixes de routage des numéros géographiques et polyvalents	01 00 09	2023-2414	Métropole
Préfixes de routage des numéros mobiles	05 14 4	2023-2422	Métropole

Article 2. La société Twilio Ireland Limited acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1er, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

Article 3. Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1er ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

Article 4. Au 31 janvier de chaque année, la société Twilio Ireland Limited adresse à l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse un rapport sur l'utilisation effective des ressources attribuées selon le modèle prévu par l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse disponible sur son site internet.

Article 5. Le directeur Internet, données, presse, postes et utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Twilio Ireland Limited et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 1 septembre 2025

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations Légales